

## Liste des emplacements réservés pour sentiers pédestres, équipements et voirie

### Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques [...] »

### Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
V1	Création de voie entre le chemin des Gras et le chemin vicinal de Drap au Château - Emprise de 5 m	Aménagement	Commune	≈ 264 m <sup>2</sup>
V2	Chemin de Nice à Peillon - Élargissement à 9 m	Aménagement	Commune	≈ 2 558 m <sup>2</sup>
V3	Route du Château - Élargissement à 6 m	Aménagement	Commune	≈ 975 m <sup>2</sup>
V4	Création de voie : La Lave Emprise de 6 m	Aménagement	Commune	≈ 8 109 m <sup>2</sup>
V5	Création de voie entre la RD2204 et le Paillon Emprise de 6 m	Aménagement	Commune	≈ 146 m <sup>2</sup>
V6	Création de voie entre la RD2204 et le Paillon Emprise de 6 m	Aménagement	Commune	≈ 190 m <sup>2</sup>
V7	Création de la « Promenade du Paillon » le long des Berges du Paillon Emprise de 4 m	Aménagement	Commune	≈ 2 732 m <sup>2</sup>

## Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics et d'intérêt général

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
E1	Création d'un parking, d'espaces verts publics et de liaisons piétonnes - Secteur Carlin Parcelles n°B 0688/0689/0690	Création	Commune	≈ 827 m <sup>2</sup>
E2	Création d'un parking Secteur Plan de la Fournigue Parcelle n°B2406	Création	Commune	≈ 423 m <sup>2</sup>
E3	Création d'un parking Secteur Plan de la Fournigue Parcelle n°B0571	Création	Commune	≈ 361 m <sup>2</sup>

## Liste des emplacements réservés pour réalisation de cheminements piétons

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
a	Création d'un cheminement piéton - Secteur Carlin Emprise de 6 m	Création	Commune	≈ 187 m
b	Création d'un cheminement piéton - Secteur Carlin Emprise de 3 m	Création	Commune	≈ 53 m
c	Création d'un cheminement piéton - Secteur Vallon des Arnulf Emprise de 3 m	Création	Commune	≈ 234 m